

Décision

Générale

colonial

Décision n° 968 PERSONNEL EUROPÉEN.

n° 968

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
10 août 1946

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1946

Date du numéro
31 août 1946

TEXTE INTÉGRAL

M. Tazias, brigadier-chef de 2° classe, du cadre métropolitain des douanes, arrivé à la colonie par l'avion du 3 août 1946. est affecté au bureau central des douanes de Djibouti. AL Tazias aura droit à l'indemnité professionnelle de 1.320 francs l'an prévue par ; l'arrêté n° 306 du 13 mai 1944.